



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Zone police à Dumbéa

Question écrite n° 12810

Texte de la question

M. Nicolas Metzdorf interroge Mme la ministre des outre-mer sur l'inadéquation totale du dispositif de sécurité actuel sur la commune de Dumbéa. Deuxième commune de Nouvelle-Calédonie par sa population et partie intégrante de l'agglomération du Grand Nouméa, Dumbéa subit une délinquance de nature strictement urbaine, caractérisée par sa violence et sa mobilité vers la capitale. Pourtant, la commune demeure placée sous le régime de la zone gendarmerie nationale (ZGN), conçu pour des territoires ruraux ou périurbains, alors qu'elle présente toutes les caractéristiques sociologiques et criminogènes justifiant un passage en zone police nationale (ZPN). Cette dichotomie opérationnelle avec Nouméa crée une rupture dans la chaîne de sécurité et dilue l'efficacité des interventions aux frontières communales. Face à l'explosion démographique et à l'insécurité chronique, il lui demande s'il compte valider sans délai le basculement de Dumbéa en zone police nationale pour assurer un *continuum* de sécurité cohérent sur le Grand Nouméa.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Metzdorf](#)

Circonscription : Nouvelle-Calédonie (1^{re} circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12810

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Outre-mer](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 février 2026](#), page 1156